

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2015

ELECTION DES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS DE LYON - (N° 2858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

Mme Nachury, M. Fenech, M. Guilloteau, M. Meunier, M. Perrut, M. Terrot, M. Verchère et
M. Cochet

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 11 :

«

Nombre de sièges à pourvoir
12
10
8
10
8
10
10
8
8
12
12
12
14
16
150

» .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel afin de montrer que d'autres scénarios sont possibles.

Il s'agit ici, à circonscriptions identiques, de prévoir un nombre pair de conseillers par circonscription, pour une attribution plus juste de la prime majoritaire.